

Amendement numéro 1 :

Nous demandons que le critère Jeune membre de « – de 16 ans » soit augmenté à « – de 18 ans »

Justification :

Il est crucial, pour nous, d'encourager la participation des jeunes dans les mouvements et associations culturels, il est donc tout aussi important de soutenir les associations qui assurent la promotion et les activités pour les jeunes. L'âge fixé pour le Fonds des Jeunes sportifs est fixé à 18 ans, nous proposons d'aligner les critères des deux fonds. Il n'y a pas de raison que les associations sportives soient mieux soutenues jusque 18 ans et seulement jusque 16 ans au niveau culturel.

Amendement numéro 2 :

Nous demandons que le nombre de points pour un membre de – de 18 ans soit au moins doublé par rapport à un membre de + de 18 ans de manière à encourager les formations artistiques et culturelles chez les jeunes.

Justification :

Comme nous l'avons dit précédemment, il est crucial de soutenir les jeunes et leur engagement au sein des associations culturelles, c'est pourquoi, nous souhaitons donc augmenter le nombre de points attribués aux membres « Jeunes » que nous souhaitons augmenté à 18 ans au lieu de 16 ans, il existe le même type de gradation dans le fonds des Jeunes Sportifs.

Amendement numéro 3 :

Nous demandons qu'un critère « organisation de stage » soit ajouté, en comptant 3 points par semaine de stage organisée.

Justification :

Nous savons tous l'investissement que représente l'organisation de stages, un investissement financier, du temps et de l'énergie pour les responsables et des moyens conséquents logistiques pour assurer l'encadrement. Il est pourtant essentiel que des stages puissent

s'organiser en dehors des périodes scolaires de manière à promouvoir la culture et l'ouverture sur l'extérieur pour les jeunes d'une part, et d'autre part, pour offrir des solutions variées, dynamiques et adaptées aux parents qui travaillent durant ces mêmes périodes et cela dans des prix qui restent accessibles. Récompenser les associations qui organisent les stages est à la fois un encouragement à continuer et également une aide pour peut-être permettre des activités qui ne soient pas trop coûteuses aux familles.

Amendement numéro 4 :

Nous demandons d'augmenter le budget du « Fonds des Associations » de 6094€ à 15000€.

Justification

Dès lors que nous voulons ajouter des critères et encourager davantage la jeunesse, il nous semble opportun d'augmenter le budget du Fonds des associations de manière à ce que les Jeunes soient mieux soutenus mais également de manière à ce que des associations ne reçoivent pas une enveloppe plus petite qu'à l'heure actuelle parce qu'elles compteraient moins de jeunes parmi leurs membres. Pour nous, il est essentiel de continuer à soutenir et même d'améliorer encore le soutien aux associations locales, la plupart d'entre elles sont gérées par des bénévoles qui se démènent pour trouver les fonds financiers nécessaires par de multiples actions.